

Identifier les projets innovants du territoire pour renforcer l'attractivité pour les professionnels de la santé mentale (Priorité n°1)

Objectif général

Améliorer l'accès aux soins des personnes souffrant de troubles psychiques

Principales étapes identifiées :

- ❖ Identification et promotion des projets innovants du territoire
- ❖ Encouragement à la venue d'internes (généralistes et spécialistes)

Les acteurs impliqués et leur engagement réciproque

Acteurs responsables	Engagement	Moyens consacrés par les acteurs	Modalités de financement	Calendrier prévisionnel
* CHCC	Recenser, en lien avec tous les acteurs de la santé mentale du territoire, les projets susceptibles d'intéresser des professionnels en santé mentale sur le territoire charentais.	Temps d'agents	/	En continu 2021-2025
* CHCC (en associant les acteurs concernés)	Utiliser tous les outils de communication à disposition pour valoriser les opportunités professionnelles en santé mentale du territoire.	Temps d'agents et supports et opérations de communication	Pour les supports et opérations de communication : Moyens des structures	En continu 2021-2025
* CHCC	Proposer aux internes des terrains de stage répondant à leurs attentes et leur offrir un accompagnement adapté en particulier pour les docteurs juniors.	Temps agents	/	En continu 2021/2025

Modalités de suivi et d'évaluation

Nombre d'action de communication

Nombre d'installations de nouveaux professionnels de la santé mentale sur le département

Nombre d'internes accueillis chaque semestre

Nombre d'internes ou de nouveaux psychiatres recrutés par le CHCC par an

Développer les actions de l' « Aller-vers » pour répondre aux besoins et aux publics spécifiques (Priorité n°2)

Objectif général

Prévenir, repérer et prendre en charge au plus près des lieux de vie des usagers en allant à leur rencontre

Principales étapes identifiées :

- ❖ Repérage des situations nécessitant d'aller vers les usagers ;
- ❖ Renforcement de l'équipe mobile de gérontopsychiatrie Goya ;
- ❖ Mise en place d'une équipe mobile pour les jeunes adolescents et les adolescents ;
- ❖ Réflexion sur la complémentarité du CH Camille Claudel avec la clinique Korian Villa Bleue sur les prises en charge ambulatoires ;
- ❖ Mise en place d'un groupe de travail sur la prise en charge de la population des « voyageurs ».

Les acteurs impliqués et leur engagement réciproque

Acteurs responsables	Engagements	Moyens consacrés par les acteurs	Modalités de financement	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> ★ CHCC ★ CSM 	Identifier les risques de rupture dans les parcours de soins et les solutions possibles. Le GCSMS souhaite travailler sur le recensement des freins à l'accès aux soins.	Temps d'agents pour mener cette étude	/	2021
<ul style="list-style-type: none"> ★ CHCC (en lien avec les structures médico-sociales concernées) 	Identifier les besoins pour renforcer l'équipe mobile Goya.	Temps d'agents pour mener cette étude	/	2021
<ul style="list-style-type: none"> ★ CHCC (en lien avec les acteurs concernés) 	Identifier les besoins et définir les missions d'une équipe mobile pour jeunes et adolescents.	Temps d'agents pour cette étude	/	2021-2022

* GCSMS	Rechercher les complémentarités entre les deux institutions sur les prises en charge ambulatoires.	Temps d'agents pour mener ce travail	/	2021-2022
* CHCC * CSM	Créer un groupe de travail dédié à l'amélioration de l'accès aux soins et des prises en charge de la population des « voyageurs ».	Temps d'agents pour participer au groupe de travail	/	2021-2022

Modalités de suivi et d'évaluation

Bilan annuel d'activité des équipes mobiles

Conclusions du travail mené entre le CHCC et la clinique de la Villa Bleue

Bilan du groupe de travail constitué sur la population des « voyageurs »

Renforcer la coordination, la coopération entre les acteurs et l'acculturation en santé mentale (Priorité n°3)

Objectif général

Améliorer l'articulation des acteurs sanitaires, sociaux et médicosociaux autour de la personne souffrant de troubles psychiques.

Etapas identifiées :

- ❖ Information sur les dispositifs existants
- ❖ Définition d'un langage et d'un socle de connaissances commun pour une meilleure compréhension de la santé mentale
- ❖ Poursuite des formations croisées
- ❖ Vérification de la connaissance des dispositifs en santé mentale par les professionnels de la PTA
- ❖ Formation des prescripteurs d'hospitalisations sans consentement aux processus et conditions d'admission

Les acteurs impliqués et leur engagement réciproque

Acteurs responsables	Engagement	Moyens consacrés par les acteurs	Modalités de financement	Calendrier prévisionnel
* GCSMS	Evaluer les outils de communication déjà créés pour présenter les dispositifs de soins existants et la cohérence entre les différents supports. Ce travail se fera en lien avec la PTA.	Temps d'agents	/	2021
* CHCC	Organiser les interventions d'un infirmier préventeur en santé publique auprès des professionnels du territoire afin de leur présenter le dispositif de soins du CHCC et de les sensibiliser aux différentes pathologies. Le GCSMS souhaite participer au recensement des besoins.	Moyen humain : 1 ETP d'infirmier	Obtention d'un financement ARS correspondant à trois années de fonctionnement.	En continu 2021-2025
* GCSMS	Développer un plan territorial de formations croisées au sein du GCSMS	Temps agents pour élaborer ce plan.	Coût des formations assuré par les	2021-2022

		Coût des formations retenues.	membres du GCSMS	
* CHCC	Participer aux instances de la PTA. Présenter régulièrement le dispositif à tous les coordonnateurs de parcours de la PTA.	Temps agents	/	2021
* CHCC	Convier l'ensemble des maires et élus du département pour leur présenter le dispositif de soins et les former aux processus et conditions d'admission en soins sans consentement	Temps agents	/	2021
* CHCC * CSM * Villa Bleue	Participer aux Formations Médicales Continues afin de présenter le dispositif de soins aux médecins généralistes	Temps d'agents	/	En continu 2021-2025

Modalités de suivi et d'évaluation

Bilan annuel des actions de présentation du dispositif de santé mentale
 Bilan annuel des formations partagées
 Nombre d'élus locaux sensibilisés aux processus et conditions d'admission en soins sans consentement
 Evolution du nombre de mesures de soins sans consentement
 Nombre d'interventions sur des formations médicales continues

Faciliter l'accès au diagnostic et aux dispositifs de soins à tous les âges de la vie (Priorité n°4)

Objectif général

Permettre un meilleur accès aux soins en santé mentale à tous les âges de la vie

Principales étapes identifiées :

- ❖ Poursuite et renforcement des rencontres avec les partenaires et acteurs de la santé mentale sur le territoire
- ❖ Identification des ruptures dans les prises en charge (cf. fiche Priorité n°6)
- ❖ Développement de l'utilisation de la télémédecine
- ❖ Extension des missions de la Maison Des Adolescents à tout le département, via des partenariats avec les professionnels déjà en lien avec des adolescents et leurs familles
- ❖ Facilitation de l'accès aux soins en CSAPA (locaux plus adaptés et horaires aménagés en fonction des besoins des usagers)
- ❖ Réflexion sur une meilleure adaptation des horaires d'ouverture des CMP aux besoins de la population

Les acteurs impliqués et leur engagement réciproque

Acteurs responsables	Engagement	Moyens consacrés par les acteurs	Modalités de financement	Calendrier prévisionnel
* CHCC	Actualiser les conventions existantes entre le CHCC et les autres acteurs de la santé mentale du territoire et formaliser de nouveaux partenariats lorsque cela est nécessaire.	Temps d'agents	/	En continu 2021-2025
* CSM * CHCC	Poursuivre le travail de la CSM visant à dresser un état des lieux des situations où des risques de rupture de prise en charge ont été identifiés et proposer des actions d'amélioration.	Temps d'agents	/	2021-2022
* CHCC (en associant les acteurs concernés)	Réaliser un diagnostic des équipements de télémédecine nécessaires dans le territoire	Temps d'agents	/	2021-2022
* CHCC	Créer un dispositif de Point d'Accueil Ecoute Jeune afin d'assurer des permanences de la MDA sur tout le territoire en fonction des besoins recensés par les acteurs locaux	Temps d'agents	/	2021

* CHCC	Déménagement du CSAPA d'Angoulême vers des locaux mieux adaptés	Achat d'un bâtiment / travaux	Financement par l'établissement	2024
* CHCC	Ouvrir Mikado, unité d'hospitalisation complète pour les adolescents, tous les jours de l'année	Temps d'agents supplémentaire	Mesures nouvelles, financement de l'ARS	2021
* CHCC (en accord avec les acteurs concernés)	Réfléchir à l'adaptation des horaires d'ouverture des CSAPA et des CMP pour s'adapter aux contraintes des usagers	Temps d'agents	/	2021-2022

Modalités de suivi et d'évaluation

Nombre de conventions créées ou actualisées par an
 Nombre de séances de la CSM
 Bilan de l'étude sur les besoins en télémédecine
 Suivi de la file active du PAEJ
 Bilan qualitatif et quantitatif de l'ouverture de Mikado toute l'année
 Conclusions des réflexions sur l'adaptation des horaires d'ouverture des CSAPA et CMP

Favoriser la coopération avec le premier recours et développer les pratiques avancées (Priorité n°5)

Objectif général

Apporter un soutien à l'offre de premier recours afin de favoriser l'accès aux soins et à la prévention des troubles psychiques

Étapes identifiées :

- ❖ Organisation de la présence de professionnels en santé mentale auprès des professionnels de santé de premier recours (au sein des MSP, centres de santé...);
- ❖ Utilisation des outils numériques d'échange et de coordination;
- ❖ Information sur le dispositif de santé mentale auprès des professionnels de premier recours;
- ❖ Repérage des besoins en infirmiers en pratiques avancées en psychiatrie.

Les acteurs impliqués et leur engagement réciproque

Acteurs responsables	Engagements	Moyens consacrés par les acteurs	Modalités de financement	Calendrier prévisionnel
* CHCC en lien avec les CLS	Etudier les besoins des structures de premier recours en professionnels de la santé mentale.	Temps d'agents pour la phase d'étude	/	2021-2022
* CHCC	Mise à disposition de temps de professionnels de santé mentale en fonction des besoins identifiés par les acteurs locaux.	Temps d'agent pour intervenir dans les MSP situées dans le ressort territorial de chacun des 6 CMP adulte à hauteur d'un ETP infirmier par CMP. Du temps de psychologue et de secrétariat s'avèrera	Financement nécessaire : 330 000 euros (6 x 55 000 euros) Financement par demande de mesures nouvelles	2021-2025

		probablement nécessaire.		
* CHCC	Déployer l'utilisation des outils numériques pour faciliter les échanges d'informations entre acteurs d'une même prise en charge.	Achat des équipements nécessaires pour les infirmiers et les psychologues des 6 CMP adulte et formation à hauteur de 3 heures par agents.	<p>Nombre de professionnels concernés : 42</p> <p>Coût unitaire des smartphones : 164,40 euros Soit 6904,80 euros</p> <p>Coût de la formation 3 heures par agent 1221 euros Soit un total de 8125,80 euros</p> <p>Utilisation de crédits PTSM</p>	2021-2023
* CHCC (en lien avec les URPS)	Organiser des informations sur le dispositif de santé mentale pour les professionnels de premiers recours.	Temps d'agents et temps du préventeur en santé publique	/	En continu 2021-2025
* CHCC	Identifier les besoins en IPA en psychiatrie dans le département.	Temps d'agents pour la phase d'étude	/	2021
* CHCC	Création de deux postes d'IPA en psychiatrie	Coût des formations : 24 000 euros par IPA formé soit 48 000 euros	/	2021-2023

Modalités de suivi et d'évaluation

Nombre de structures de premier recours bénéficiant d'intervention de professionnels de psychiatrie.

Nombre ou taux de professionnels équipés avec des outils de communication numériques.

Nombre d'actions d'information des professionnels de premier recours organisées.

Nombre d'IPA formés

Réduire les situations inadéquates afin de prévenir et limiter les ruptures dans le parcours de soins et de vie (Priorité n°6)

Objectif général

Prévenir et limiter les ruptures dans le parcours de soins et de vie

Principales étapes identifiées :

- ❖ Identification des situations présentant un risque de rupture dans le parcours de soins et de vie
- ❖ Réflexion sur la mise en place de filières de soins sur le territoire
- ❖ Développement de l'utilisation de la télémédecine
- ❖ Réflexion sur la création de dispositifs d'accompagnement (SPASAD / SAMSAH) pour accompagner les sorties d'hospitalisation et les personnes vivant seules à domicile

Les acteurs impliqués et leur engagement réciproque

Acteurs responsables	Engagement	Moyens consacrés par les acteurs	Modalités de financement	Calendrier prévisionnel
* CSM	Poursuivre le travail de repérage des situations présentant un risque de rupture dans les parcours de soins et de vie et proposer des actions d'amélioration. Le GCSMS se propose de recenser les freins dans l'accès aux soins.	Temps d'agents	/	En continu 2021-2025
* CHCC (en associant les partenaires concernés)	Former et déployer des professionnels à la gestion de parcours de soins complexes (case manager)	4 ETP d'infirmier : - 1,25 ETP pour les moyens séjours ; - 1,25 ETP pour la filière TSA ; - 1,50 ETP pour les autres filières dont personnes âgées Soit un montant total de 220 000 euros	Financement par demande de mesures nouvelles	2021-2023

* CHCC	Formaliser des filières de soins afin de sécuriser les parcours des patients	Temps agents	/	2021-2023
* CHCC (en concertation avec les acteurs sanitaires et médico social)	Utiliser des outils numériques de communication pour fluidifier les échanges notamment lors de prises en charge complexes	Cf. priorité n°5 (Favoriser la coopération avec le premier recours et développer les pratiques avancées)		
* CHCC	Etudier les besoins en télémédecine sur le territoire.	Temps d'agents pour mener l'étude	/	2021-2022
* CHCC * CSM	Déterminer les besoins en SPASAD et travailler à la création d'un Samsah en sud Charente et d'un Samsah TSA.	Temps d'agents pour l'étude	/	2021-2022

Modalités de suivi et d'évaluation

Bilan du travail sur le repérage des situations à risque
 Nombre de création de poste de case-manager
 Nombre de situations complexes gérées par an
 Bilan de la mise en place des filières de soins
 Taux d'équipements en outils numériques
 Bilan de l'étude sur les besoins en télémédecine
 Bilan de l'étude sur les dispositifs d'accompagnement

Faciliter l'accès aux soins somatiques des personnes en situation de handicap psychique (Priorité n°7)

Objectif général

Améliorer la santé somatique des personnes en situation de handicap psychique

Principales étapes identifiées :

- ❖ Développement de bilans somatiques en CMP et relai vers les médecins traitants
- ❖ Réflexion sur l'utilisation de la télémédecine (cf.fiche n°6)
- ❖ Création d'un lieu de consultation adapté au sein du CH Camille CLAUDEL pouvant accueillir les populations vulnérables handicapées psychiques ou ayant des problèmes de communication

Les acteurs impliqués et leur engagement réciproque

Acteurs responsables	Engagement	Moyens consacrés par les acteurs	Modalités de financement	Calendrier prévisionnel
* CHCC	Développer l'intervention de médecins généralistes du CH Camille Claudel dans les CMP	Ressources médicales	/	2021-2023
* CHCC en lien avec le CHA	Créer un lieu de consultations somatiques spécialisées en articulation avec l'offre de soins du CHA. Le GCSMS souhaite être associé à la réflexion sur cette création.	Moyens humain et matériel	Sollicitation de mesures nouvelles	2021-2025

Modalités de suivi et d'évaluation

Nombre de patients suivis par un médecin généraliste du CHCC en CMP

Nombre de consultations somatiques réalisées dans les CMP

Bilan des démarches destinées à créer le lieu de consultations somatiques spécialisées

